

Class Action

... a student's guide to Human Rights

À la recherche d'étudiants pour créer le site Web de la Commission des droits de la personne

La Commission des droits de la personne du Manitoba cherche à se faire aider par des étudiants pour créer son tout nouveau site Web du centre étudiant.

Le site est fondé sur un livre de Stephen Hammond intitulé *Steps in the Rights Direction*, une chronique des faits intéressants sur l'histoire des droits de la personne, qui sont présentés à raison d'un fait pour chaque jour de l'année.

Selon Pam Roberts, qui est parmi les personnes chargées de coordonner le site Web, de nombreux étudiants participent déjà au projet. Elle explique que, [S]i vous vous rendez sur le site, vous pouvez voir les vidéos des étudiants qui ont participé à la conception du site en y faisant la lecture de faits intéressants sur l'histoire des droits de la personne.

Cet excellent site, *Manitoba Class Action*, à l'adresse www.manitobaclassaction.com est un site interactif, conçu pour les étudiants qui s'intéressent aux droits de la personne, ainsi que pour les enseignants qui cherchent à faciliter les discussions en classe et à avoir un outil pédagogique en matière de droits de la personne, selon M^{me} Roberts. Celle-ci invite toujours les étudiants à faire une vidéo et à lire les faits intéressants d'un jour en particulier. Elle explique que, sur le site Web, on trouve les directives sur la manière de participer et que toutes les personnes intéressées devraient communiquer avec elle.

Il est important de communiquer avec moi le plus tôt possible. Si vous décidez d'un jour ou d'un fait particulier, nous pouvons vous réserver cette date et ce fait historique , a-t-elle dit.

Par exemple, une étudiante de Winnipeg, Naomi, a choisi de parler du 4 août 2005 pour des motifs personnels. C'est ce jour-là que Michaëlle Jean, née en Haïti, est devenue la première femme noire à occuper le poste de gouverneur général. Sur la vidéo, Naomi explique en quoi elle se sent liée à ce fait, puisque son père est né en Haïti et qu'il a fui ce pays quand il avait dix ans seulement.

Les participants ont aussi donné leurs impressions après la fin de leur vidéo. Par exemple, une jeune femme a dit à l'agente des droits de la personne, Nancy Flintoft, qu'elle était bouleversée de voir que des femmes, dans les années 1980, avaient eu autant de mal à convaincre les autres que le harcèlement sexuel était quelque chose d'inacceptable et qu'il constituait un comportement discriminatoire. Ce n'est que le 4 mai 1989 que la Cour suprême du Canada, à propos d'une affaire de droits de la personne au Manitoba, a déclaré que le harcèlement sexuel est une forme de discrimination sexuelle.

Le site Web n'est pas encore terminé, mais la date prévue pour son lancement est au début du mois de mars. Nous encourageons les étudiants et les enseignants à communiquer avec M^{me} Roberts, qui

Suite à la page 2

Les droits en question par Patricia Knipe, rédactrice

Bon nombre de Canadiens attendent avec impatience les Jeux olympiques d'hiver de 2010 à Vancouver qu'ils appuient avec ferveur, ce qui est compréhensible. La compétition à ce niveau est passionnante, et les athlètes qui pratiquent des sports sans grande visibilité internationale se retrouvent, tout à coup, en train de s'exécuter sous les feux de la rampe. Nous devrions être fiers de nos athlètes olympiques et des difficultés qu'ils ont eu à surmonter pour devenir les meilleurs dans leur discipline.

Malheureusement, il y a un groupe d'athlètes qui n'aura pas la reconnaissance qu'il mérite; il s'agit des adeptes du saut à ski qui demeurera le seul sport, dans le cadre olympique d'hiver, où aucune femme ne peut participer. Le mois dernier, un groupe international de femmes pratiquant le saut à ski a vu ses rêves s'effondrer. Le 22 décembre 2009, la Cour suprême du Canada a refusé d'entendre l'appel que ces femmes avaient interjeté à l'encontre d'une décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique rejetant leur demande en vue de participer aux Jeux olympiques de 2010. Dans ce jugement, M^{me} le juge Lauri Ann Fenlon, de la Cour suprême de Colombie-Britannique, convenait que les athlètes avaient fait l'objet d'une discrimination, mais elle a conclu que les décisions du Comité International Olympique (CIO) sont hors de portée pour la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Quels que soient les obstacles juridiques qui existent, ou les motifs des décisions rendues par le CIO, il s'agit d'une question de droits de la personne. Les termes mêmes de la Charte olympique montrent que la discrimination ne sera pas tolérée. Selon l'article 4 des principes fondamentaux, « [I]l a pratiqué du sport est un droit de l'homme. Chaque individu doit avoir la possibilité de faire du sport sans discrimination d'aucune sorte [...] ». Cette pensée est renforcée par un autre principe selon lequel « [t]oute forme de discrimination à l'égard d'un pays ou d'une personne fondée sur des considérations de race, de religion, de politique, de sexe ou autres est incompatible avec l'appartenance au Mouvement olympique. »

Les organisations, le public, les commanditaires olympiques et les groupes qui représentent les athlètes ont offert leur soutien à ces athlètes féminines déterminées et ont demandé pourquoi il y avait encore un sport olympique d'hiver qui était toujours réservé aux hommes.

En 2008, plus de 17 % des plaintes reçues par la Commission des droits de la personne du Manitoba étaient fondées sur le sexe, ce qui est inacceptable de nos jours.

Nous joignons notre voix à celle d'autres personnes qui ont déclaré que la discrimination fondée sur le sexe était inacceptable au niveau olympique, et surtout au Canada.

Suite de la page 1

leur expliqueront comment ils peuvent participer à la création du site. Son adresse de courriel est : pam.roberts@gov.mb.ca.

Les enseignants pourront voir que ce site est un outil facile et complet pour susciter l'intérêt pour les droits de la personne. Chaque semaine, un fait particulier sera souligné. On pourrait, par exemple, prendre la semaine du 13 au 17 décembre pour voir ensuite quel fait a eu lieu cette semaine-là, en rapport avec les droits de la personne. Chelsea, une étudiante de Le Pas, décrit les faits du 17 décembre 1985 sur le site Web de *Manitoba Class Action*. Grâce à l'arrêt de la Cour suprême du Canada, rendu à cette date, les étudiants devraient pouvoir comprendre les mesures d'accommodement raisonnables, la contrainte excessive et le droit de ne pas travailler le samedi. Le site offre aussi des éléments pour des discussions de suivi.

Les enseignants qui cherchent à encourager certains de leurs étudiants à participer au site Web *Manitoba Class Action* devraient communiquer avec Pam Roberts.

Tous les participants de moins de 18 ans, ainsi que leurs parents ou tuteurs, devront signer un formulaire de consentement.

Bon nombre d'étudiants et d'enseignants se souviennent de l'auteur et de l'éducateur qui s'intéresse aux droits de la personne en milieu de travail et dans la collectivité, Stephen Hammond, comme d'un conférencier invité dynamique qui avait été invité à la conférence de 2008 des jeunes à Winnipeg. Depuis, la Commission des droits de la personne du Manitoba et M. Hammond ont conclu un partenariat pour créer ce projet en ligne.

La Conférence des jeunes se rend à Thompson

La dernière Conférence des jeunes sur les droits de la personne de l'année scolaire aura lieu à Thompson, les 7 et 8 avril 2010. La conférence intitulée *Agissons ensemble, ici et maintenant (Class Action: Rights Here, Rights Now)* a connu un franc succès, tant à Winnipeg qu'à Brandon, le point culminant ayant été les messages vidéo de service public des étudiants, à propos des droits de la personne.

Les étudiants du Nord feront aussi des messages vidéo pendant la séance de l'après-midi intitulée *Droits, caméra, action! (Rights, Camera, Action!)*.

La conférence commencera le 6 avril au soir pour la traditionnelle séance d'accueil et, à ce moment-là, les étudiants de l'extérieur pourront rencontrer les étudiants de la région.

Pour trouver plus d'information sur cette conférence des jeunes, consulter le site Web de la Commission à www.manitoba.ca/hrc au début du mois de février. Les formulaires d'inscription seront aussi disponibles à ce moment-là.

Places disponibles aux séminaires de février 2010

Février est le moment idéal pour s'inscrire aux séminaires offerts par la Commission des droits de la personne. Il y a des places pour les programmes éducatifs suivants à Winnipeg :

Droits de la personne en milieu de travail

10 février, de 9 h à 12 h – Coût : 95 \$

Harcèlement en milieu de travail

16 février, de 9 h à 12 h – Coût : 95 \$

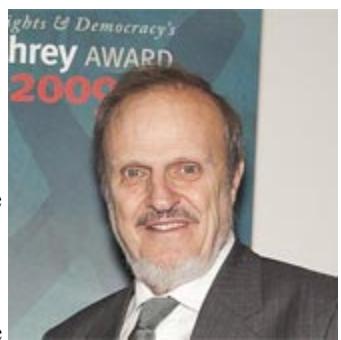
Accommodement raisonnable

24 février, de 8 h 30 à 12 h 30 – Coût : 95 \$

Pour de plus amples renseignements sur ces ateliers, consulter notre site Web, à l'adresse suivante : www.manitoba.ca/hrc ou composer le 945-3009.

Un ardent défenseur des droits de la personnes'étéint

Rémy Beauregard, président de l'agence publique de droits humains, Droits et Démocratie, est décédé le vendredi 8 janvier 2010. Sur le site Web de l'organisation, le personnel a exprimé sa tristesse en décrivant son décès subi comme une perte terrible pour Droits et Démocratie et ses partenaires internationaux dont il connaissait bien les travaux. Le personnel a aussi parlé d'un ardent défenseur des droits de la personne.



Rémy Beauregard
1943-2010

Les condoléances se trouvent sur le site Web, notamment celles exprimées par la Commission des droits de la personne du Manitoba, savoir : Nous sommes reconnaissants d'avoir pu connaître Rémy. Nous admirons tous ce qu'il a accompli et la façon dont il s'y est pris, toujours avec humour et grâce. » M. Beauregard est décrit par d'autres comme étant un grand champion des droits de la personne », un nouvel espoir pour Droits et Démocratie ». On y dit aussi que « le travail accompli par Droits et Démocratie et l'engagement et le professionnalisme...seront un hommage rendu à l'œuvre de sa vie ».

Lawrence Cannon, ministre des Affaires étrangères, a écrit ce qui suit : « Le Canada et le monde ont perdu un Canadien remarquable, qui s'est dévoué à la protection et à la promotion des droits de la personne dans toutes les parties du globe. »

R. Beauregard a mené une brillante carrière vouée à la promotion et à la protection des droits de la personne au Canada et à l'étranger. Parmi ses multiples réalisations, il a occupé le poste de directeur général de la Commission ontarienne des droits de la personne et a collaboré avec des organismes des Nations Unies et des organisations de la société civile à l'établissement d'institutions nationales de défense des droits de la personne dans de nombreux pays en développement. Il a également mis sur pied le Secrétariat permanent de l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne, dont il est devenu le premier secrétaire général.

Le dévouement de R. Beauregard à la cause des droits de la personne dépassait les frontières du Canada; une bonne partie de ses travaux étaient centrés sur le développement et le renforcement des institutions juridiques en Afrique, en vue de protéger les civils contre la violence. Parmi ses contributions, citons des conseils sur la constitution post-génocidaire du Rwanda, l'élaboration d'une loi visant la mise en place d'une institution nationale des droits de la personne au Congo et la mise en œuvre et la gestion, en collaboration avec War Child Canada, du programme de défense juridique du Nord de l'Ouganda pour les enfants touchés par des conflits. Il a aussi élaboré le Manuel des politiques et procédures de l'intégrité pour le compte de la Commission de la vie publique de Trinité-et-Tobago et il a offert une formation sur l'éthique publique aux fonctionnaires des provinces de Beijing et Hebei.

Rémy Beauregard a été nommé au poste de président de Droits et Démocratie en juin 2008.

En mai dernier, R. Beauregard était venu à Winnipeg où il tenait une conférence publique sur l'investissement international et l'engagement du Canada en matière de droits de la personne. Il a aussi passé quelques heures avec le personnel de la Commission pour s'entretenir de ses travaux internationaux et de sa vision pour Droits et Démocratie.